



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Communiqué de presse SL-FP

Berne, le 4 décembre 2020

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage s'oppose à la construction d'un immeuble dans la vieille ville d'Aubonne

Inscrite à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), la vieille ville d'Aubonne doit être préservée de toute atteinte pouvant en altérer la valeur

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) a déposé une opposition contre la construction d'un immeuble de 14 logements en PPE sur une parcelle sise en vieille ville d'Aubonne et restée non bâtie jusqu'ici. Elle considère que le projet porte atteinte au site ISOS et ne répond pas aux recommandations émises pour ce dernier. Il est important de maintenir cet espace libre de constructions, tel qu'il l'a toujours été historiquement. La SL-FP demande par conséquent que le projet ne soit pas autorisé et que la parcelle concernée soit rendue inconstructible.

Le site ISOS d'Aubonne est classé dans la catégorie d'inventaire «A», soulignant sa grande valeur, et il lui a été attribué l'objectif de sauvegarde «A», préconisant en particulier la conservation intégrale des composantes et des espaces libres du site et interdisant toute construction nouvelle. L'aire d'échappée sur l'environnement constituée par le vallon de l'Aubonne est quant à elle dotée de l'objectif de sauvegarde «a» préconisant sa sauvegarde en l'état en tant qu'espace libre et n'admettant des constructions que très subsidiairement, dans la mesure leur destination en imposerait l'implantation. Située en périphérie du site ISOS, la parcelle 959 où est prévu le nouvel immeuble a toujours été occupée par un jardin et est restée historiquement vierge de toute construction, hormis un pavillon édifié vraisemblablement au XVIII^e siècle. Elle est en outre environnée de nombreux bâtiments d'un grand intérêt architectural, ce qui augmente encore l'importance de préserver avec soin la substance de ce secteur. Envisager l'insertion d'un nouvel immeuble à cet endroit, qui plus est d'une hauteur et d'une volumétrie imposantes telles qu'elles se présentent dans le projet mis à l'enquête, apparaît comme un projet totalement incongru. Ceci tant en considération du contexte interne proche, dont l'harmonie architecturale historique serait affectée, que du point de vue de l'aspect du site depuis l'extérieur, notamment depuis le versant opposé du vallon de l'Aubonne, d'où la perception de la physionomie de la vieille ville serait perturbée par une construction discordante, non contemporaine du bâti historique qui l'entoure et clairement exposée au regard.

De l'avis de la SL-FP, ce projet est contraire à l'intérêt public à la protection du site ISOS d'Aubonne. Il n'existe en revanche aucun intérêt prépondérant à réaliser quelques logements supplémentaires dans cet endroit particulier. La dernière révision de la zone de l'ancienne ville, qui date de 2006, n'a de toute évidence pas suffisamment pris en compte les objectifs de l'ISOS en laissant la parcelle 959 en zone constructible. La SL-FP demande par conséquent aux autorités communales de prendre les mesures de protection qui s'imposent afin d'empêcher la réalisation de tout projet de construction sur cette parcelle et de faire en sorte que cette dernière soit rendue inconstructible.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (SL-FP)

Contact: Roman Hapka, directeur suppléant, 079 601 76 64

